

ABONNEMENT.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
Hors du Département.
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18

On s'abonne
 Chez tous les Libraires
 français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — . . . 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez tous les Libraires
 français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
 Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

Nous mettons aujourd'hui ces éphémérides au courant, pour les donner ensuite au jour le jour avec régularité.

19 MARS 1871.

La troupe fraternise avec le peuple. Des chassepots sont vendus 2, 5 et 10 francs. Le Comité siège à l'Hôtel-de-Ville, et le drapeau rouge flotte au sommet de l'édifice municipal.

On s'est emparé de la Préfecture de police sans coup férir. Tous les dossiers ont été brûlés.

Le reste des troupes fidèles prend le chemin de Versailles.

Toutes les mairies sont occupées par les dissidents, à l'exception de la mairie du deuxième arrondissement, qui n'obéit pas au Comité central.

On arrête le général Chanzy qui arrive de Tours. Les insurgés le menacent de leurs baïonnettes et de leurs revolvers.

Proclamations du Comité central aux gardes nationaux de Paris et aux départements. Ordre de mettre en liberté tous les détenus politiques.

20 MARS.

On affiche une protestation très-énergique de la presse.

Quarante journaux la signent ou y adhèrent. D'énormes barricades s'élèvent tout autour de la place de l'Hôtel-de-Ville. Cinquante ou soixante pièces de canon les défendent.

Le service de la télégraphie privée est suspendu. On annonce que le comité de la Fédération républicaine et le Comité central opèrent leur fusion.

21 MARS.

Les gardes nationaux du quartier Saint-Sulpice chassent le maire que l'Hôtel-de-Ville leur impose. Deux heures après, le citoyen Lullier, nommé général de la Commune, réinstalle de force Tony Moilin, le maire intrus.

Grande manifestation sur le boulevard. On crie : Vive l'ordre ! Vive l'Assemblée !

Nombreux rassemblements sur la place Saint-Sulpice. Le tocsin sonne à Saint-Germain-des-Prés.

En quittant la mairie, le général Lullier monte au Luxembourg et va sommer le brave colonel du 43^e de marche, qui campe avec ses soldats dans le jardin, de déposer les armes. Refus énergique. Lullier s'en retourne, après avoir refusé le duel que le colonel lui offre pour décider la question.

Affiches multipliées sur tous les murs. C'est demain qu'on doit élire le nouveau conseil municipal.

22 MARS.

Le sang coule sur la place Vendôme. Un grand nombre de citoyens sans armes, après avoir parcouru les boulevards aux cris de : Vive l'ordre ! Vive l'Assemblée nationale ! s'engagent dans la rue de la Paix, et sont arrêtés à l'entrée de la place Vendôme par des gardes nationaux qui croisent la baïonnette.

Un coup de feu part, puis cinq détonations, puis une décharge épouvantable.

La rue de la Paix est couverte de morts et de blessés.

Douze cadavres, dont on n'a pu reconnaître l'identité, sont relevés et portés à la Morgue. On se découvre sur le passage des victimes. Chacun a les yeux pleins de larmes, l'indignation soulève tous les cœurs.

Proclamation des maires, des adjoints et des députés de la Seine.

Contre-proclamation du Comité central, qui maintient ses droits et déclare qu'il brisera toutes les résistances.

Les élections sont remises au 26.

L'INTERNATIONALE

MEETING DE LONDRES.

L'Internationale traverse évidemment une période critique.

Au moment où nos députés votaient une loi répressive contre cette Société, les échos de la dernière séance du grand conseil de l'Internationale, à Londres, retentissaient de bruits de mesures rigoureuses dont l'Association serait menacée de la part du gouvernement anglais.

La séance était présidée par le citoyen Longuet, membre de la Commune, au temps où cette forme de gouvernement aspirait à faire le bonheur de la France. Nous mentionnons ce fait, non que nous attachions une importance particulière à la personnalité du citoyen Longuet, mais pour prouver à M. Tolain que nous ne sommes pas dupes de ses affirmations passablement hasardées. Si, en effet, le citoyen Longuet a fait partie de la Commune à Paris, et s'il pré-

side le grand conseil de l'Internationale à Londres, cela n'est-il pas l'indice, quoi que puissent dire MM. Tolain et consorts, des relations étroites de parenté qui existent entre la fameuse Association cosmopolite et la formidable insurrection parisienne ?

A en croire le citoyen Longuet, qui n'était en la circonstance que le porte-voix de Karl Marx, le grand-prêtre de l'Internationale, il ne s'agirait de rien moins que d'expulser les « réfugiés français, » sous le « prétexte » qu'ils ont commis des « crimes civils. »

Nous ne savons, en vérité, quand nous lisons de pareilles choses, si nous devons nous indigner ou bien, au contraire, nous moquer de la sottise humaine.

Comment ! voilà des gens qui ont commis les crimes les plus abominables ; qui ont, au mépris de tout droit, fomenté la guerre civile dans leur pays ; au mépris de l'humanité, assassiné lâchement les plus nobles victimes ; au mépris de la civilisation, incendié les monuments publics et les propriétés privées. Cette œuvre barbare achevée, ils se hâtent de mettre entre eux et le châtimement un bras de mer ou une chaîne de montagnes, et voilà que tout-à-coup, comme par un effet magique, ce ne sont plus des monstres, ce sont des « réfugiés ; leurs actes ne sont plus des crimes, ce sont des « délits politiques ; » les poursuivre, ce n'est plus obéir aux prescriptions les plus formelles de la justice, c'est chercher des « prétextes. »

Et des nations sérieuses comme l'Angleterre, honnêtes comme la Suisse, sensées comme la Belgique, se laissent prendre à ces mots, secondent cette comédie, encouragent par leur protection ces forfaits.

Nous connaissons certes cette belle parole du poète latin : *Res sacra miser*, « le malheureux est chose sacrée ; » mais le sublime penseur qui l'a écrite ne pouvait prévoir qu'elle servirait à abriter un jour, sous couleur de politique, des hommes qui en réalité ne sont que des assassins et des incendiaires.

Espérons, pour l'honneur des gouvernements, que la nouvelle qui a retenti au sein du conseil de l'Internationale est exacte, et que le ministère anglais saura prendre telles mesures ou proposer telles dispositions législatives qu'il jugera efficaces pour soustraire à l'impunité les auteurs des crimes les plus évidents, les plus atroces.

(Courrier de France.)

SAUMUR

21 MARS.

Aucun désordre n'a signalé à Paris l'anniversaire de la Commune. Toute la police, du reste, ainsi que nous l'avons annoncé hier, était sur pied. Les quartiers de Montmartre, de Belleville et de la Villette ont été sillonnés du matin au soir par de nombreuses patrouilles. La seule remarque qui ait été faite, c'est que les cabarets se trouvaient plus peuplés que de coutume. Les frères et amis trinquaient au succès de l'avenir.

* *

C'est à l'église Saint-Louis de Versailles, qu'ont eu lieu les obsèques de M. Cochin, préfet de Seine-et-Oise.

Dès midi, le 1^{er} régiment du génie, le 68^e de ligne et un détachement de cuirassiers étaient massés autour de la place, formant une double haie, et contenant à grand-pein,

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'Étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XVI

Grand débit de phrases révolutionnaires. — Pourquoi, malgré les philosophes, on continue à dire la messe en langue latine. — Des assassins en pleine rue de Paris. — M^r le duc d'Orléans mérite un éloge. — Les Chartreux de Rethel.

Janvier 1789.

Le différend soulevé entre la noblesse et le clergé, d'une part, et le Tiers-État, de l'autre, occupe vivement les esprits. Quelques citoyens applaudissent aux efforts du troisième ordre, dont les intérêts, disent-ils, ont souvent été abandonnés par les deux autres.

Mais les hommes clairvoyants devinent que le Tiers-État, s'il est une fois excité par les idées révolutionnaires, ne va plus mettre ni bienséance ni borne à ses prétentions.

Et, par malheur, tous les écrivains semblent se

donner le mot pour arriver à ce désordre politique. Les diatribes les plus passionnées, les brochures les plus propres à exalter les têtes se multiplient sur tous les points, et les pages qui demandent le bouleversement absolu de l'État sont mieux accueillies que celles qui cherchent à le défendre.

Un de ces pamphlets ose dire :

« La patrie veut être entièrement régénérée. Constitution, législation, ordre judiciaire, répartition des subsides, perception des tributs, éducation, police, tout doit être réformé ! »

* *

D'autres conseillent au peuple la sagesse et la modération.

« — Pas de violence, disent-ils, pas de révolte ! »

Comme si la multitude, une fois lancée, pouvait être retenue par une brochure ; comme si la phrase plus ou moins élégante d'un bel esprit pouvait réprimer cet élan terrible, qui, suivant l'expression d'Horace, « brise la colonne sur laquelle repose l'État : »

*Injurioso ne pede proruas
 Stantem columnam, neu populus frequens
 Ad arma cessantes, ad arma
 Concitat, imperiumque frangat.*

* *

Un abbé Cerutti, transfuge de la compagnie de Jésus, et attaché maintenant aux philosophes, dont

il trouve le genre de vie plus commode, s' imagine qu'il arrêtera la fermentation révolutionnaire par cette apostrophe de grand style :

« Peuple, calme-toi ! Attends tout de deux forces également victorieuses, la force des choses et la force des lumières. La philosophie a travaillé à rompre tes entraves, ne lui en donne pas le regret. Garde-toi d'intervir l'ordre moderne, ne trouble pas, en la prématurant, une révolution qui se fait d'elle-même. L'épée et la violence forgent plus de fers qu'elles n'en brisent. En un mot, les fondements de la monarchie sont à découvert : il ne s'agit pas de nous ensevelir sous des ruines, relevons-les plutôt ! »

* *

Assurément, voilà qui est bien dit, monsieur l'abbé.

Nous comprenons avec vous et aussi bien que vous dans quel état se trouve une pauvre maison, dont les fondements sont à découvert ; cela signifie à peu de chose près qu'elle n'existe plus.

Donc, il s'agit d'en rebâtir une autre, et quel ouvrage ! surtout quand on n'est d'accord ni sur le plan, ni sur les matériaux, ni sur l'objet même de l'édifice.

Je vois bien votre but, il ne manque pas d'une certaine adresse : vous cherchez d'avance des excuses, afin de vous prémunir, quand un malheur arrivera.

Mais vous avez beau dire et beau faire, on a

constaté depuis longtemps que c'est votre philosophie dévorante qui nous pousse à l'abîme. Après avoir mis dans la main des rois une verge de fer, en les dépouillant des grandes maximes préservatrices qui enchaînaient et dirigeaient le pouvoir, elle met aujourd'hui la même verge dans la main de l'aveugle multitude, puis elle s'écrie avec aplomb :

« — Si le peuple fait des sottises, ce n'est pas ma faute ! »

Vous n'y pensez pas, monsieur l'abbé. Avec un style passable, vous avez une logique infirme.

Nous ne sommes pas fâché, du reste, de régler avec vous quelques autres petits comptes. On vous soupçonne d'avoir traduit dans notre langue, pour l'édification de vos amis les philosophes, ce beau livre italien qui a pour titre : *IL PROGETTO DELLA MISSA*, etc. — *Projet de célébrer la messe en langue vulgaire.*

Vous qui admettez déjà le mariage des prêtres, vous ne seriez pas fâché d'enlever à nos offices sacrés ce voile de vénération et de respect, dont l'Église les orne aux yeux du peuple chrétien.

Oui, je le conçois, il vous serait agréable de changer contre les langues qui servent à la frivolité humaine, celle que le prêtre adopte pour faire communiquer le ciel avec la terre ? Vous anéantiriez ainsi d'un seul coup les avantages précieux que l'immutabilité du latin présente pour la conservation et l'inaltérabilité du dogme.

C'est une assez bonne tactique, monsieur l'abbé ; mais une foule d'hérétiques l'ont eue avant

(1) Voir les numéros du 1^{er} au 21 mars.

dans les rues latérales les curieux accourus de toutes parts.

A l'intérieur, une haie de gendarmes et de gardes républicains menait à un riche catafalque dressé au milieu de l'église, autour duquel étaient réunis les parents et amis du défunt.

Au premier rang de droite M. le Président de la République, ayant à ses côtés le maréchal Mac-Mahon, M. le général de Cissey, ministre de la guerre; M. Dufaure, ministre de la justice; MM. de Rémusat, Victor Lefranc, l'amiral Pothouau. Puis, MM. Barthélemy Saint-Hilaire, le comte de Carné, Magne, Pajot; M. Rameau, député et maire de Versailles. Derrière eux un grand nombre de députés et de fonctionnaires assistaient à la cérémonie funèbre.

Voici quelques détails sur la fameuse campagne propagandiste que le citoyen Gambetta se propose de recommencer dans le Midi. Nous les puisons dans une lettre particulière :

Il n'est question ici que de l'arrivée prochaine de M. Gambetta, qui est toujours resté le chef avoué de la démocratie marseillaise.

Déjà les divers comités s'agitent, et je ne serais pas surpris que ce voyage donnât lieu à des manifestations tumultueuses. Malgré les néfastes journées d'avril dernier, malgré les mesures énergiques prises par l'autorité militaire, malgré l'état de siège, enfin, la démagogie est organisée chez nous d'une manière régulière.

Sans parler de nos grands centres, tels que Marseille, Toulon, Arles, etc., où les comités ultra-radicaux siègent presque en permanence, il n'est pas de petites communes aujourd'hui qui n'aient créé, sous la tutelle de l'autorité municipale, des cercles, sociétés de secours et d'autres réunions où l'on fait quotidiennement l'apologie des doctrines les plus odieuses.

Dans les élections, les membres de ces comités votent avec ensemble.

Tous les moyens sont employés pour la réussite de leurs candidats, tous, même l'intimidation.

Les partis conservateurs sont terrorisés.

La nouvelle donnée par le *Wanderer* se confirme. Un traité d'alliance défensive — et offensive sans aucun doute — est conclu entre la Prusse, l'Italie et la Russie.

Selon les appréciations de la feuille viennoise, dont le style est d'ailleurs fort ému, ce pacte stipulerait que, dans le cas d'un conflit, les trois nations unies se dédommageraient de leurs efforts et de leurs sacrifices respectifs, ainsi qu'il suit :

Toute la partie germanique de l'empire d'Autriche incomberait à la maison de Hohenzollern. Il demeurerait seulement encore indéterminé si cette nou-

velle acquisition serait considérée comme État de l'empire (Reichsland — ainsi qu'est actuellement l'Alsace-Lorraine) — ou si on l'annexerait directement à la Prusse, ou si enfin, tout en l'inféodant à l'Allemagne, on ne la maintiendrait pas provisoirement sous la suzeraineté de la dynastie de Hapsbourg.

En compensation de cet agrandissement, la Prusse ferait une renonciation formelle aux provinces de la Baltique et s'engagerait à prescrire à ses nationaux l'abstention de toute propagande évangélique dans ces pays.

L'Italie, enfin, recevrait la Savoie, Nice, le Trentin et une partie de l'Istrie.

Est-tu assez humiliée, malheureuse France! Comprendras-tu bientôt que ton odieuse République est la seule cause de ces précautions insolentes et de ces audaces de l'étranger? Ne vois-tu pas qu'il faut revenir aux principes qui t'ont donné quatorze siècles de gloire et de véritable grandeur?

Je ne parle pas seulement des principes monarchiques, je parle des principes chrétiens.

Ce que l'étranger craint chez nous, c'est la Révolution, et il la craint « parce que, disait hier un journal avec autant de vérité que de justesse, la Révolution est anarchique et destructive fatalement, irrémédiablement, parce qu'elle est athée. La Révolution est l'athéisme à l'œuvre. Nous n'allons pas tarder de voir la profession d'athéisme, requise des candidats de la démagogie, devenir une clause du mandat impératif. Cet athéisme révolutionnaire n'a rien qui ressemble à la négation froide et philosophique de l'existence de Dieu. Personne ne saurait s'y tromper : c'est la guerre au Dieu vivant. On ne se fanatise pas, on n'a pas de ces fureurs de sectaires contre ce qui n'est pas. La Révolution est tout autre chose que la négation de Dieu, elle est de la haine à Dieu. »

M. Thiers, dit *Paris-Journal*, ne veut plus entendre parler de la loi Victor Lefranc, depuis qu'elle a été si complètement mutilée par la commission; tel est le dire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui est fort avant dans les confidences du Président.

Il est vrai que d'autres intimes de M. Thiers affirment que celui-ci, aussitôt les lois de finances votées, demandera que la loi de répression vienne en discussion avant que l'Assemblée ne se sépare.

Où est la vérité?

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

La grosse difficulté du moment réside

dans le désaccord qui existe entre M. Thiers et la commission du budget.

A la suite d'une assez vive discussion qui a eu lieu samedi entre le Président de la République et MM. Buffet et Flottard, la commission, reconnaissant l'impossibilité de convaincre M. Thiers, a résolu qu'elle ne changerait rien à ce qu'elle a décidé, et demandera à l'Assemblée de rejeter l'impôt sur les matières premières et de ne pas revenir sur son vote du 19 janvier.

M. Albert Millaud, dans sa *Gazette parlementaire*, se moque agréablement de M. Raudot qui, aux quatre-vingt et un chapitres dont se compose le budget, aurait, dit-il, opposé quatre-vingt et un amendements, qu'il tente de développer l'un après l'autre. Cependant, devant l'attitude énergique, mais décourageante de l'Assemblée, le féroce économiste a fini par se lasser et s'est retiré sous sa tente, comme Achille. Un député, qui critiquait dans les couloirs cet abus d'amendements auquel se livrait M. Raudot, disait spirituellement : « Ce n'est plus de l'économie politique, c'est du *raudotage*. »

Dépêches et Nouvelles.

Paris, 20 mars.

L'Assemblée, dans sa séance du 19, a discuté tour à tour le budget des divers ministères. M. Raudot persiste à demander réductions sur réductions. On rit, personne ne l'écoute.

Qui demande trop n'a rien.

Il ne reste plus à discuter que le budget des arts et des cultes.

Le maréchal Bazaine a paru devant la commission d'enquête.

M. Valentin, l'ex-préfet du Rhône, si l'on en croit les rumeurs du palais de la Présidence, serait nommé préfet de Seine-et-Oise en remplacement de M. Cochin.

20 mars, 4 h. soir.

M. Thiers continue à ne pas s'entendre avec la commission du budget.

Le traité de commerce, dénoncé par M. de Broglie, notre chargé d'affaires à Londres, doit encore rester en vigueur jusqu'au 15 mars 1873.

Versailles (dépêche privée).

Aujourd'hui, du matin au soir, bruits de

complots. L'Internationale se préparerait à résister à la loi qui la proscrit.

D'autre part, la nouvelle que l'ex-empereur est repris de ses rhumatismes serait fautive, et n'aurait été répandue que pour mieux dissimuler une entreprise prochaine.

Tout cela demande confirmation.

Préau de Vedel a été fusillé hier dans la plaine de Satory.

On a fêté à Londres l'anniversaire de la naissance du prince impérial (16 mars). M. Rouher avait expédié un énorme bouquet tricolore.

Il y a eu deux cents autres bouquets et dix-huit cents lettres.

On écrit de Charleroi (Belgique) :

« Nous donnons comme certain que le duc d'Aumale et le comte de Paris sont attendus chez le comte de Chambord pendant les vacances de Pâques. »

LE 18 MARS.

Il y a un an, au lendemain des maux terribles causés par une guerre désastreuse, un groupe d'hommes sans nom, n'appartenant à aucun parti; s'emparait audacieusement du pouvoir. Paris, courbé sous leur joug odieux, gémit durant deux mois sous la plus épouvantable des dictatures, et la Terreur qu'on croyait ne devoir plus revenir, apparut de nouveau, plus terrible, plus impitoyable que jamais.

Il nous paraît difficile que de tels souvenirs n'aient pas pour effet naturel de faire rentrer le pays en lui-même, d'obliger chaque citoyen à s'interroger, à faire pour ainsi dire son examen de conscience.

Ne doit-on pas se demander si, depuis que ces événements se sont déroulés, les efforts nécessaires pour en prévenir le retour ont été accomplis ou seulement tentés?

Quand le parti de l'ordre, au prix de grands sacrifices, triompha de cette insurrection formidable, quand le gouvernement de M. Thiers eut définitivement vaincu la Commune, il y eut dans toute la France, en province comme à Paris, en même temps qu'un cri de soulagement et de délivrance, un sentiment incontestable d'exécration contre les hommes qui avaient été les instigateurs et les complices de ce mouvement funeste.

De toutes parts, et dans tous les partis, on demandait un châtement exemplaire.

vous et avant les philosophes. L'invention n'est pas neuve.

Soyez-en sûr, illustre raisonneur, l'Église ne rendra pas le sens qui exprime les choses divines mobile et incertain comme les paroles qui les énoncent.

Elle ne changera pas tous les jours le canon de la messe, les oraisons, les hymnes consacrées par les siècles et par l'usage qu'en ont fait les saints; elle ne contredira pas sur ce point la pratique et les plus sévères décisions de sa discipline. Pour achever enfin, elle ne livrera pas le dépôt de la foi et du culte public à tous les caprices de l'oisiveté grammaticale et de la coquinerie philosophique, déjà trop versée dans l'altération des textes.

Tenez-le-vous pour dit, monsieur l'abbé, et n'y revenez plus.

On remarque avec effroi que les maximes révolutionnaires et les prédications du désordre trouvent des gens qui les appliquent sans gêne au milieu de la capitale du monde civilisé.

Il y a huit jours, un cocher de fiacre se retirait avec sa voiture, passé minuit.

Tout-à-coup il aperçoit deux misérables qui, le couteau à la main, attaquent dans une rue déserte un bourgeois attardé. Cinglant aussitôt son attelage, il court sur eux à grande vitesse et, feignant d'avoir du monde dans sa voiture, il crie de toutes ses forces :

« — Messieurs, descendez vite! Voilà deux grendins qui assassinent un homme! »

Sa ruse lui réussit complètement. Les meurtriers prirent la fuite.

Il sauta en bas de son siège, releva le bourgeois, qui n'avait heureusement qu'une blessure légère, le fit monter dans sa voiture et le reconduisit à son domicile. C'était un officier ministériel retenu dans le quartier par un testament. Plein de reconnaissance, il prit l'adresse du brave homme et lui expédia, le lendemain, un contrat de rente viagère.

A la bonne heure!

Mais que la police veille sur ces attaques nocturnes, qui nous semblent un peu trop... philosophiques.

Nous avons insinué déjà que M^{re} le duc d'Orléans cherche la popularité. S'il employait exclusivement pour atteindre ce but des moyens pareils à celui qu'on nous signale, nous serions presque tenté d'applaudir à sa fantaisie.

Cette semaine, il a fait distribuer aux pauvres une quantité de pain considérable, et les poètes célèbrent cet acte de bienfaisance.

Les vers suivants sont du marquis de Fulvy.

Voici donc un *Mémoire* unique,
Fort long sans avoir de longueurs,
Charmant sans fleurs de rhétorique,
Manuscrit, imprimé dans le fond de nos cœurs.

Frappés de sa rare éloquence,

Nous n'avons tous qu'un cri pour le juger.

Ce *Mémoire*, où d'un prince on lit la bienfaisance,
Est celui de son boulanger.

Voilà beaucoup de bruit et beaucoup d'éclat pour du pain distribué par une Altesse, dont la fortune est énorme, surtout si l'on considère que le roi et la reine donnent infiniment plus de rations, non-seulement de pain, mais encore de viande et de vin, sans le faire crier par-dessus les toits.

En vérité, je vous le dis, Monseigneur a reçu sa récompense.

On nous écrit de Metz :

« La rigueur du froid a donné lieu à beaucoup d'actes de bienfaisance dans la Lorraine et dans les trois évêchés. Nous devons citer surtout la belle conduite des révérends pères Chartreux. Ils distribuent chaque année une grande partie de leurs revenus en aumônes, et la ville de Metz vient d'avoir une nouvelle preuve de la manière touchante avec laquelle ils accomplissent le précepte de la charité. Sachant que les magistrats voulaient faire une provision de blé pour secourir les pauvres, ils ont envoyé leur récolte tout entière sur le marché, avec une remise considérable. »

Que les grands propriétaires fonciers imitent l'exemple de ces bons religieux, et la famine ne sera plus à craindre.

XVII

Conversion de M. Jean Thayer, ministre protestant, racontée par lui-même. — Nouvelles de Londres.

Février 1789.

Aujourd'hui que tant de catholiques donnent le scandale d'une défection honteuse et d'une coupable tolérance pour la philosophie corruptrice du siècle, il est consolant de voir un fils égaré de l'Église pleurer ses torts, les reconnaître hautement, sans respect humain, sans faiblesse, et revenir se jeter dans les bras de sa mère, en face d'un monde incrédule.

Nous respectons les jugements impénétrables de Dieu, et nous ne voulons pas sonder les ténèbres d'un avenir dont il a seul le secret.

Soit que nous touchions à cette époque fatale, si clairement annoncée dans l'Évangile, de l'extinction presque universelle de la foi, — *Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terrâ?* (1) soit que les épreuves présentes et l'espèce de nuage qui entoure le divin flambeau nous préparent à une lumière plus éclatante et à de nouvelles conquêtes, il est trop certain que « les jours sont mauvais » *Quoniam dies mali sunt*; (2) que l'impiété « élève sa voix jusqu'au ciel et la fait retentir jusqu'aux ex-

(1) « Quand le Fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouve encore de la foi sur la terre? » (Saint Luc, xviii. — 8.)

(2) Ephès. 5.

Il y a aujourd'hui un an que ce drame terrible a été joué, et cependant la Commune existe plus que jamais encore à l'état de parti; le souvenir de ses crimes paraît s'effacer de jour en jour. On en est arrivé à discuter sérieusement ses actes, et ses chefs ont trouvé et trouvent chaque jour des défenseurs.

* *

Nous l'avons dit bien souvent, il fallait, au lendemain de la victoire, que le parti républicain, plus énergiquement encore que les autres partis, répudiât les actes de la Commune et réclamât contre ses chefs une punition éclatante. De cette manière, on séparait à jamais dans l'esprit des honnêtes gens l'idée de Commune de l'idée de République; on établissait une ligne de démarcation entre tous les partis et les hommes du 18 mars, qui ne constituent pas, eux, un parti politique honnêtement discutable.

Qu'a-t-on fait au lieu de cela? et que fait-on chaque jour? Le parti républicain tout entier, les modérés, les purs, les avancés, tous sans exception, de bonne foi ou par calcul, emploient leur influence, leur crédit, et consacrent tous leurs efforts soit à jeter un voile sur les actes de la Commune, soit même à la réhabiliter.

A-t-on jamais vu, par exemple, M. Gambetta flétrir énergiquement la Commune et séparer franchement la cause dont il est, dit-on, le chef, de celle des hommes du 18 mars? Non.

De toutes parts une sorte de connivence, de solidarité étroite, de convention tacite entre les républicains de toutes les nuances et de toutes les écoles, semble s'être établie pour innocenter, disculper ou absoudre les hommes qui prirent part à la révolution du 18 mars.

* *

Grâce à cette connivence, la Commune est devenue un parti, une éventualité qu'on discute, qui a des adhérents, lesquels avouent hautement et ouvertement leurs préférences et leur espoir. Tous les jours, à la Chambre, dans la presse, nous assistons à des tentatives de réhabilitation, voire même d'apologie.

Sept ou huit journaux, chaque matin, plaident la cause de la Commune; les uns avec des circonlocutions, comme le *Siècle* ou la *République française*; les autres, plus sincères, le *Radical* et la *Constitution*, inclinent ouvertement vers la Commune, et appellent son retour de tous leurs vœux.

Le pays, ainsi trompé, énervé d'ailleurs par les terribles secousses subies depuis deux ans, ne sait plus à quoi se prendre, ni que devenir. Il est plongé dans la prostration, dans l'atonie la plus complète. Il est conservateur en somme, mais sans la volonté et la vigueur nécessaires à ceux qui veulent maintenir l'ordre contre les ennemis de la société.

* *

Or, le gouvernement n'a-t-il pas, dans tout cela, de graves reproches à s'adresser?

N'était-il pas le maître au lendemain de la Commune? N'avait-il pas avec lui le pays tout entier? et n'était-il pas aussi de son devoir de donner à la société, si terriblement menacée, des gages d'ordre et de sécurité? Si M. Thiers, au lieu d'hésiter, de s'appuyer tantôt à droite, tantôt à gauche, ou de prêter l'oreille aux transactions, de pencher vers les demi-mesures, et d'incliner visiblement pour une indulgence funeste, si M. Thiers avait pris vigoureusement en main les intérêts du parti conservateur, s'il avait impitoyablement appliqué la loi contre les malfaiteurs et les destructeurs de l'ordre social, ce pays-ci ne serait assurément pas où il en est, c'est-à-dire soupçonneux, craintif, sans confiance dans le lendemain, et dans l'attente pénible de nouveaux et non moins terribles événements.

(La Patrie.)

ENTRE PARIS ET GONESSE

PARIS CAPITALE.

Un grand différend s'est élevé entre Paris et Gonesse.

Paris veut commander toujours, immuablement, de haut, et sans contrôle. Or, Gonesse, la petite Gonesse revendique une petite part de commandement à son tour, ne fût-ce que pour une petite heure.

— Je suis la tête et le cœur de la France! s'écrie Paris.

— Moi, répond Gonesse, je crois plutôt que vous en êtes le ventre, et un ventre ballonné plein de bruits et de tempêtes.

— Insolente!

— Oh! ne faites pas l'orgueilleuse! Je vous regarde en face et je vous parle sans peur. Si vous étiez « tête », vous auriez des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, et vous ne nous feriez pas éternellement culbuter dans le fossé. Si vous étiez « cœur » vous n'absorberiez pas toujours à votre profit le meilleur sang de la province. Êtes-vous tête par la nature ou par l'art? L'êtes-vous de droit divin ou de droit populaire? Mais vous ne croyez pas au droit divin et le peuple n'a point voté. Êtes-vous cœur du droit

des pierres entassées ou du droit d'ancienneté? Mais, en ce cas, les Pyrénées ou les Alpes vous dameraient le pion, et il y a des villes plus anciennes que vous, Reims, Lyon, Sens, qui ont été capitales avant vous.

— Ingrate! répond Paris, que serais-tu sans moi? N'ai-je point inondé de lumière la France et le monde? Tes paysans brouteraient encore l'herbe de leurs friches, sans mes journalistes, mes savants, mes politiques et mes lettrés. Mon commerce s'étend aux quatre points cardinaux et sème partout la richesse et l'abondance. Le dernier de vos sous-préfets, que dis-je, de vos clercs d'huissier, vient s'attifer dans mes bazars, et mes articles littéraires ou industriels sont aussi supérieurs à vos produits que mes palais à neuf étages surpassent vos bicoques. Ne suis-je point inviolée? Est-ce que les Prussiens ont osé franchir ma redoutable enceinte? Quelle ville fut jamais plus héroïque?

— Et quand tout cela serait vrai, — ce que j'ai du reste l'intention de contester plus tard, — répond fièrement Gonesse, pourquoi seriez-vous capitale? Quel besoin pressant avons-nous d'une maîtresse *une* et *inamovible*? Pourquoi cette malheureuse France n'aurait-elle qu'une tête, — une tête que l'ennemi, plus ou moins Hercule ou plus ou moins Prussien, peut abattre d'un seul coup, une tête dont les douleurs particulières sont ressenties par tout le corps? Ne vaudrait-il pas mieux, comme l'hydre, avoir plusieurs têtes renaissantes, ou n'en avoir pas du tout?

La Suisse, l'Amérique, l'Allemagne vivent sans tête, la Grèce en avait trois ou quatre.

Je dis la même chose pour le cœur.

En ce temps-ci, les cœurs viennent mal; ils sont atrophiés ou hypertrophiés. Il faut qu'une nation ait plusieurs cœurs, ou qu'elle en manque complètement.

Vous avez, en vérité, trop de présomption, ma mie! Non contente de limiter le titre de français à vos remparts et d'appeler le reste de la nation « Versaillaise », vous essayez de faire croire à la légitimité de votre couronne murale, quand vous riez de la légitimité des souverains? Avez-vous plus de titres pour être reine que les Bourbons pour être rois? Pourquoi cette aristocratie de pierres et de tourelles dans un siècle qui nie l'aristocratie du sang? Un républicain logique dirait: « Je comprends la capitale pour le roi. Capitale et roi sont faits l'un pour l'autre. Il faut une *bonne ville* à chaque *tyran*. Le dieu rayonne et consacre chaque pierre; c'est la cité sainte. Mais dans l'ère démocratique où nous vivons, quelle folie monumentale de vouloir être la reine des cités! Est-ce de l'égalité cela? Chaque village n'a-t-il pas le droit d'être *capitale* à son tour, comme chaque électeur a sa part de royauté?

— Le gouvernement, riposte Paris, a toujours couché chez moi!...

— Raison de plus pour qu'il jette le mouchoir à une autre favorite.

— Je suis la plus grande et la plus belle!

— Tout gouvernement fonctionnera d'au-

tant mieux qu'il sera placé dans un centre plus petit. Il sera moins menacé ou moins flatté, par conséquent plus facilement impartial. Il ne représentera plus le père injuste qui n'a d'yeux que pour son aîné; il ne servira pas constamment la plus grosse part sur la même assiette. Je voudrais voir, s'il était possible, le gouvernement en ballon planer au-dessus des villes, des hommes et des fourmilières... absolument comme vous voudriez placer le pape. Mais assez pour aujourd'hui. Nous nous retrouverons bientôt, ville présomptueuse! et nous aurons à examiner si, comme vous l'avez dit tant de fois, vous êtes par excellence la ville guerrière, morale, politique, savante, artistique, la ville enfin dont le commerce et les modes sont indispensables aux deux mondes.

Pour compte-rendu conforme à:
ALPH. B***.

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1^{re} et 2^e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Un salut solennel sera donné à Notre-Dame des Ardilliers, vendredi prochain, en actions de grâces de ce que nous avons été préservés de l'invasion prussienne, et pour attirer les bénédictions de Dieu sur la France.

A cette occasion, le R. P. Dominicain fera entendre, à 7 h. 1/2 du soir, cette parole si pleine de chaleur, d'onction et de lumières qui attire au pied de la chaire de St-Pierre un auditoire chaque jour plus nombreux.

Nous espérons que beaucoup de nos concitoyens se réuniront à nous vendredi, pour faire au bon religieux, un auditoire digne de son zèle apostolique. C. B.

trémities de la terre. — *Posuerunt in calum os suum et lingua eorum transivit in terrâ* (1).

Donc, notre devoir, le devoir de tout chrétien, au milieu de ce débordement de l'erreur, dans ce déluge presque général de systèmes impurs et de mensonges, notre devoir, dis-je, est de fermer la bouche aux impies et de les confondre avec l'éclat de la vérité, quand le ciel permet que cet éclat jaillisse à tous les regards.

* *

Oh! vous aurez beau crier et vous débattre, messieurs les philosophes, voici un homme plus honnête que vous, plus instruit que vous, plus riche que vous (ce dernier point n'est pas à dédaigner, puisqu'à vous entendre, « la religion ne prend que des va-nu-pieds dans les filets de sa doctrine »), un ministre protestant, Messieurs, ne vous déplaît, qui vient d'abjurer l'hérésie et de se convertir à la foi catholique!

Il faut en faire votre deuil.

M. Thayer raconte lui-même sa conversion d'une manière très-ingénue et très-édifiante.

Haussez les épaules, si bon vous semble, et bouchez-vous les oreilles: vous nous donnerez une preuve de plus de votre orgueil et de votre mauvaise foi.

Laissons parler M. Thayer.

* *

Du château de Saint-Sauveur.

Octobre 1788.

« On a publié dans les gazettes la conversion d'un ministre protestant, opérée à Rome, à l'occasion des miracles du vénérable Benoît-Joseph Labre.

» Je suis ce protestant converti au catholicisme.

» Comme l'aveugle de l'Évangile miraculeusement éclairé, je me fais un devoir de publier les miséricordes du Dieu de bonté, à qui je dois la lumière et la vie de la grâce.

» Ma conversion a été publique; j'ai fait mon abjuration solennelle, à Rome, le 25 mai 1783.

» Revenu en France, j'ai raconté mon histoire, ou plutôt le miracle de la divine Providence sur moi, à beaucoup de personnes honorables, qui désiraient en connaître les détails. Ces personnes ont cru que je devais également donner ce récit au public, pour l'édification de tous et la plus grande gloire de Dieu. Je me rends à leurs raisons et à leur autorité, d'autant plus qu'ils assurent que je puis faire quelque bien, dans les circonstances pénibles où les manœuvres de l'incrédulité philosophique et le péril d'une révolution imminente plaquent aujourd'hui l'Église.

* *

» Je suis né à Boston, d'une famille assez opulente, et j'y fus élevé dans le protestantisme, seule

religion du pays. Mes parents avaient pour moi une grande indulgence et une affection qui allait jusqu'à la faiblesse. J'arrivai à ma seizième année sans avoir fait, pour ainsi dire, aucune étude sérieuse. Le goût de l'instruction ne me vint que par caprice. En dix-huit mois, avec un professeur habile, je réparai le temps perdu et je fis des progrès rapides.

» Mes études achevées, je voulus être ministre dans la secte puritaine.

» On me laissa libre. J'exerçai le ministère avec zèle, m'appliquant surtout à l'étude de l'Écriture sainte et à la prédication.

» Sur les entrefaites, mon père vint à mourir, et je pus disposer de la fortune qu'il me laissa. Je savais que mes concitoyens de la Nouvelle-Angleterre tenaient en grande estime l'homme qui avait complété son éducation par les voyages. Donc, je résolus de passer en Europe, d'y étudier les langues le plus en usage, les mœurs, la constitution et les lois des principaux États, afin de revenir ensuite dans mon pays, de m'y rendre utile et d'y obtenir plus de considération.

» Telles étaient mes vues humaines.

» Je ne me doutais pas des desseins secrets de la Providence, qui me préparait par là des avantages infiniment plus sérieux.

» Et c'est ici le cas de protester que rien de ce qui touche aux intérêts de patrie ou de famille n'a pu influencer sur ma détermination religieuse; tous ces intérêts, au contraire, y étaient essentiellement

opposés. Il m'a fallu les combattre et les vaincre, avant de céder aux inspirations de la grâce divine.

* *

» Je m'embarquai donc pour l'Europe, et j'arrivai en France à la fin de l'année 1781.

» Mon premier soin fut d'étudier les meilleurs ouvrages de la littérature française, et je m'y adonnai avec une ardeur si vive, que je mangeais et dormais à peine. Il en résulta une maladie de fatigue assez grave. Je me souvins parfaitement que ma plus grande crainte était qu'on ne m'amenât un prêtre catholique. Le médecin qui me soignait donna là-dessus aux gens de l'hôtel des ordres sévères, déclarant que j'étais profondément attaché à ma secte, et qu'ils pourraient se rendre coupables de ma mort, s'ils faisaient la moindre tentative pour violenter ma conscience.

» Une fois rétabli, j'allai passer trois mois en Angleterre.

» Voici un incident assez étrange de mon séjour à Londres.

» Prié de faire un sermon dans une chapelle d'Oxford-Street, je fus presque interrompu par les rumeurs de l'auditoire, tant la doctrine des puritains de mon pays avait peu de rapport avec celle des puritains anglais.

» Une pareille singularité me donna beaucoup à réfléchir.

(La suite à demain.)

Nous faisons observer poliment au *Courrier de Saumur* que les citations de saint François de Sales qu'il donnait hier à ses lecteurs, dans un article non signé, ne prouvent absolument que l'immoralité de l'auteur anonyme, qui les détourne de leur sens pieux pour leur donner une signification lubrique.

Prendre les écrits naïfs du seizième siècle et les faire traduire par la plume abjecte et l'intelligence pervertie d'un écrivain du dix-neuvième, voilà certes un des actes de mau-

vaise foi les plus indignes qu'on puisse commettre.

Il ne faut plus que cela, grand Dieu! qu'ils osent attribuer aux âmes innocentes et pures les conceptions qui s'exhalent de leur âme corrompue.

E. DE M.

La procession de la Vraie-Croix a eu lieu dimanche, à Angers, par un temps splendide.

M^{re} Freppel portait la précieuse relique. Le dais était accompagné d'une escorte

d'honneur fournie par le 32^e de ligne, et la musique du régiment le précédait. La procession était ouverte par les enfants des Ecoles chrétiennes.

Partout sur son passage, une foule compacte et respectueuse formait la haie.

M. l'abbé Mellet, vicaire à Candé, a été nommé curé de cette paroisse. Sa nomination vient d'être agréée par le gouvernement, dit la *Semaine religieuse*.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Les Frères Mahon, médecins spéciaux des hop. de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 3 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Pilon. (6)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Études de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
DE
BIENS IMMEUBLES

Situés dans la commune de Brossay, dépendant de la succession de Jean Godin.

L'adjudication aura lieu à la mairie de Brossay, le dimanche 7 avril 1872, à midi, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

La vente est poursuivie à la requête de la dame Louise Beausse, veuve du sieur Jean Godin, cultivatrice, demeurant au bourg de la commune de Brossay, agissant en qualité de tutrice de Louise Godin, sa fille mineure, ladite dame ayant constitué M^e Ghe-deau, avoué demeurant à Saumur.

En présence du sieur François Godin, propriétaire-cultivateur, demeurant à Chaudeliveau, commune de Montreuil-Bellay, subrogé-tuteur de ladite mineure Godin;

En vertu d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, réuni sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, du 30 janvier 1872, et d'un jugement du tribunal civil de Saumur du 22 février dernier.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Commune de Brossay.

PREMIER LOT.

Une maison d'habitation et dépendances, situées au bourg de la commune de Brossay, joignant au nord la rue de Brossay, au midi un jardin ci-après désigné, avec un jardin renfermé de murs, contenant un are soixante-dix centiares, joignant au nord la cour et les bâtiments de Pierre Godin, au levant et au midi Alexis Maillet, au couchant Chollet-Godin; mise à prix deux mille francs, ci. 2,000 fr.

2^e LOT.

Le quart indivis dans les immeubles ci-après :
Deux fours à chaux, un hangard, terre et vigne y attenant, contenant quarante-quatre ares, estimés deux mille francs, soit cinq cents francs pour le quart, ci. 500 »

3^e LOT.

Le quart indivis dans soixante-un ares soixante centiares de terre, situés à la Madelaine, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord et au levant M^{me} de Grandmaison, au couchant le chemin, au midi Baillou, estimés, pour le quart cent soixante-quinze francs, ci. 175 »

4^e LOT.

Le quart indivis de dix-sept ares soixante centiares de vigne, situés près le Fourneau, à Brossay, joignant au levant Jean Gautier, de Champagne, au midi Louis Chollet, et des autres côtés le Fourneau; mis à prix pour ce quart à cent francs, ci. 100 »

5^e LOT.

Une grange, couverte en tuiles, située à Brossay, de l'autre côté de la rue que les bâtiments compris à l'article premier, joignant au nord le presbytère de Brossay, au levant le sieur Chollet, au midi la rue, au couchant le sieur Chollet-Godin; mise à prix à deux cents francs, ci. 200 »

6^e LOT.

Une cave, située dans le bourg de Brossay, joignant au levant le chemin, au

A reporter. . . 2,975 »

Report. . . 2,975 »
couchant le sieur Thibault, au nord le sieur Chevalier-Chatenay, au midi le passage commun des caves; mise à prix à cent francs, ci. 100 »

7^e LOT.

Huit ares quatre-vingt-onze centiares de terre, situés au canton de Genne-tais, joignant des deux côtés au levant et au couchant le sieur Simon, d'un bout au nord le sieur Pitault, d'autre bout au midi, un chemin d'exploitation; mis à prix à cent francs, ci. 100 »

8^e LOT.

Seize ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, sis au canton des Messes-maux, joignant d'un côté au levant le sieur Masse, d'autre côté au couchant le sieur Pitault, d'un bout au nord le sieur Berte et le sieur Jean Naudin, d'autre bout au midi le sieur François Godin; mis à prix à deux cent trente-un fr., ci. 231 »

9^e LOT.

Huit ares soixante-un centiares, situés sur le chemin des Minières, joignant d'un côté au levant le sieur Tessier-Brochain, d'autre côté au couchant le sieur Pitault, d'un bout au nord le chemin des Minières, d'autre bout au midi le sieur Tessier-Brochain; mis à prix à cent cinquante-huit francs, ci. 158 »

10^e LOT.

Onze ares cinquante-quatre centiares, situés au canton des Fontenelles, joignant d'un côté au levant le sieur Gasté, au couchant le sieur Girault, de Douces, au nord le sieur Jacques Beausse et au midi le chemin des Minières; mis à prix à cent trente francs, ci. 130 »

11^e LOT.

Cinq ares quatre-vingt-trois centiares de terre, situés au canton des Fontenelles, joignant d'un côté au nord le sieur Charles Falloux, d'autre côté au midi le s^r Jacques Beausse, d'un bout au levant le sieur Marquet, de Douces, d'autre bout au couchant le sieur Jean Chollet; mis à prix à soixante-dix francs, ci. 70 »

12^e LOT.

Onze ares soixante-deux centiares, situés au même lieu, joignant d'un côté au nord les héritiers Cocheau, d'autre côté au midi les héritiers Guériolet, d'un bout au levant le sieur Marquet, de Douces, d'autre bout au couchant le sieur Jean Chollet; mis à prix à cent cinquante-sept francs, ci. 157 »

13^e LOT.

Six ares cinq centiares, situés au Caillon-Mornou, joignant d'un côté au levant Pierre Tessier, d'autre côté au couchant le sieur Bordier, d'un bout au nord le sieur Restiveau, d'autre bout au midi le sieur Etienne Dumeur; mis à prix à cent cinq francs, ci. 105 »

14^e LOT.

Vingt-trois ares soixante-huit centiares de terre, au canton des Defaits, joignant d'un côté au levant le sieur Antoine Courtin, d'autre côté au couchant le sieur Antoine Bazille, d'un bout au nord le sieur Louis Masse, Alexandre Cheveau et Carteau, d'au-

A reporter. . . 4,026 »

Report. . . 4,026 »
tre bout au midi le chemin des Minières; mis à prix à quatre cent trente-deux francs, ci. 432 »

15^e LOT.

Quatre ares quatre-vingt-quatre centiares, au canton des Beaulieux, joignant d'un côté au levant le sieur Pierre Falloux, d'autre côté au couchant le sieur Louis Blanchard, d'un bout au nord le sieur Cherot, d'autre bout au midi le sieur Boudier; mis à prix à cent francs, ci. 100 »

16^e LOT.

Onze ares soixante-seize centiares de terre, situés au canton des Beaulieux, joignant d'un côté au levant et d'un bout au midi le sieur Charles Falloux, d'autre côté au couchant le sieur Jean Chollet, d'autre bout au nord le sieur Cherot; mis à prix à deux cent soixante-cinq francs, ci. 265 »

17^e LOT.

Six ares trente centiares, situés au Bois-de-la-Cure, joignant au levant le sieur Paul Carteau, au couchant le sieur Berte, d'un bout au nord le même, d'autre bout au midi le chemin de Brossay à la Braise; mis à prix à cent dix-huit francs, ci. 118 »

18^e LOT.

Neuf ares cinquante centiares, situés au bout du hangar du Fourneau indivis, joignant d'un côté au levant le sieur André Chollet, d'autre bout au couchant le chemin de Brossay à Fosse-Sèche, d'un bout au nord le hangar dont il vient d'être parlé, d'autre bout au midi un petit chemin; mis à prix à cent soixante-cinq francs, ci. 165 »

19^e LOT.

Six ares vingt-six centiares, situés sur le chemin des Minières, joignant d'un côté au levant le sieur Marcadeux, d'autre côté au couchant le sieur Louis Forest, d'un bout au nord le sieur Pierre Falloux, d'autre bout au midi le chemin des Minières; mis à prix à cent cinquante francs, ci. 150 »

20^e LOT.

Quatre ares quatre-vingt-sept centiares, au canton de la Toise, joignant d'un côté au levant le sieur François Chollet, d'autre côté au couchant le sieur Martineau, d'un bout au nord le sieur Tout-blanc, d'autre bout au midi l'ancienne route de Montreuil à Doué; mis à prix à quatre-vingt-dix francs, ci. 90 »

21^e LOT.

Cinq ares quatre-vingt-un centiares, situés au canton du Grand-Chemin, joignant d'un bout au levant le sieur Charles Falloux, d'autre côté au couchant le sieur Pierre Falloux, d'un bout au nord les sieurs Piteau et Begault, d'autre bout au midi la route de Montreuil-Bellay à Doué; mis à prix à cent soixante francs, ci. 160 »

22^e LOT.

Vingt-six ares vingt-huit centiares de terre et de vigne, situés sur le chemin des Minières formant la moitié du morceau partagé du nord au midi et prendre cette portion vers le couchant, joignant de ce côté le sieur Tessier, d'autre côté au levant le sieur

A reporter. . . 5,506 »

Report. . . 5,506 »
Pierre Godin, d'un bout au nord le chemin des Minières, d'autre bout au midi le sieur Jean Chollet; mis à prix à six cents francs, ci. 600 »

Commune du Vaudelnay-Rillé.

23^e LOT.

Trois ares cinquante-sept centiares, situés au canton des Bruyères, joignant d'un côté au nord et d'un bout au levant le sieur Pain, d'autre côté au midi le sieur François Chollet, d'autre bout au couchant le sieur Urbain Roy; mis à prix à trente-cinq francs, ci. 35 »

24^e LOT.

Dix ares soixante-quatorze centiares de terre, situés au canton du Cail-lou, joignant d'un côté au levant le sieur Guilton-neau, d'autre côté au couchant le sieur Laurent Bodin, d'un bout au nord le sieur Gantier, d'autre bout au midi le sieur Bazille; mis à prix à deux cents francs, ci. 200 »

25^e LOT.

Cinq ares quarante-sept centiares, situés au canton du Bois-Semé, joignant d'un côté au levant le sieur François Cheveau, d'autre côté au couchant le sieur Jean Tessier, d'un bout au nord un chemin, d'autre bout au midi le sieur Falloux; mis à prix à cinquante francs, ci. 50 »

26^e LOT.

Deux ares quatre-vingt-seize centiares de vigne, situés au canton de Grand-Champ, joignant d'un côté au levant le sieur François Chollet, d'autre côté au couchant le sieur René Tessier, d'un bout au nord le sieur Jean Chollet, d'autre bout au midi un chemin; mis à prix à quarante fr., ci. 40 »

27^e LOT.

Douze ares de vigne, situés au lieu appelé la Grande-Vigue, joignant d'un côté au levant le sieur Tessier-Sillon, d'autre côté au couchant le sieur Pierre Tessier, d'un bout au nord le chemin, d'autre bout au midi le sieur Louis Forest; mis à prix à cent soixante francs, ci. 160 »

28^e LOT.

Quatre ares quatre-vingt-seize centiares de bois-taillis, situés aux Herbes, joignant au nord un sentier, au midi et au levant le sieur Blanchard, et au couchant le sieur Tessier-Bazille; mis à prix à quarante francs, ci. 40 »

Total des mises à prix : six mille six cent trente-un francs, ci. 6,631 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 21 mars 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le 22 mars 1872, f^o . c^o . Reçu un franc quatre-vingts centimes. (164)

Signé : ROBERT.

A VENDRE
CINQ BARRIQUES
DE
VIN ROUGE
De Saint-Nicolas, 1^{re} qualité,
Clos du Pavillon.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un **petit clerc**. (158)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUS,
Le jeudi 11 avril 1872, à midi précis,
LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS.

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 7, composée : au premier étage, de trois chambres à feu et un cabinet; grenier sur le tout.

UN AUTRE BATIMENT, attenant à celui ci dessus désigné.

UN MORCEAU DE TERRE, planté de vigne, situé au Clos-Poinson, commune de Saumur, contenant environ six ares cinquante centiares.

UN MORCEAU DE VIGNE, situé au Clos-Poinson, commune de Saumur, contenant environ six ares.

UN MORCEAU DE VIGNE ET TERRE, sis au Bois-Joly, commune de Saumur, contenant environ douze ares.

UN TERRAIN, moitié en culture, moitié en vigne, d'une contenance approximative de huit ares, situé au Veau-l'Anglais, commune de Bagnoux.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e MÉHOUS, dépositaire des titres de propriété. (152)

A AFFERMER

DE SUITE

PROPRIÉTÉ D'EPÈNE

Sise à Bournand,

DE 42 HECTARES 24 ARES.

Les réparations aux bâtiments jugées nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.

Entrée en jouissance au 25 mars 1872.

S'adresser, à Loudun, à M^e HERBAULT, notaire. (121)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN MAGASIN DE COMESTIBLES

ET DE FROMAGES

De toutes sortes,

Situé à Nantes et faisant expéditions au-dehors.

On traitera à des conditions très-avantageuses. — Très-bonne affaire.

S'adresser au bureau de l'Indicateur, rue de la Fosse, n^o 36, à Nantes. (157)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue de la Petite-Bilange. (144)

M^e LEGUAY, notaire à Beaufort-en-Vallée, demande un **Clerc** capable de faire le courant d'une étude.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

NOUVEAUTÉS

MAISON GABORIT

On demande un **apprenti**.

M. PAUL TAVEAU,

GÉOMETRE-EXPERT,

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, près Saumur. (430)